



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Document de séance

A7-0230/2010

13.7.2010

*****II**

RECOMMANDATION POUR LA DEUXIÈME LECTURE

relative à la position du Conseil en première lecture en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques
(06106/2010 – C7-0147/2010 – 2008/0211(COD))

Commission de l'agriculture et du développement rural

Rapporteure: Elisabeth Jeggle

Légende des signes utilisés

- * Procédure de consultation
- *** Procédure d'approbation
- ***I Procédure législative ordinaire (première lecture)
- ***II Procédure législative ordinaire (deuxième lecture)
- ***III Procédure législative ordinaire (troisième lecture)

(La procédure indiquée est fondée sur la base juridique proposée par le projet d'acte.)

Amendements à un projet d'acte

Dans les amendements du Parlement, les modifications apportées au projet d'acte sont marquées en ***italique gras***. Le marquage en *italique maigre* est une indication à l'intention des services techniques qui concerne des éléments du projet d'acte pour lesquels une correction est proposée en vue de l'élaboration du texte final (par exemple éléments manifestement erronés ou manquants dans une version linguistique). Ces suggestions de correction sont subordonnées à l'accord des services techniques concernés.

L'en-tête de tout amendement relatif à un acte existant, que le projet d'acte entend modifier, comporte une troisième et une quatrième lignes qui identifient respectivement l'acte existant et la disposition de celui-ci qui est concernée. Les parties reprises d'une disposition d'un acte existant que le Parlement souhaite amender, alors que le projet d'acte ne l'a pas modifiée, sont marquées en **gras**. D'éventuelles suppressions concernant de tels passages sont signalées comme suit: [...].

SOMMAIRE

	Page
PROJET DE RÉOLUTION LÉGISLATIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN	5
PROCÉDURE.....	7

PROJET DE RÉSOLUTION LÉGISLATIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN

sur la position du Conseil en première lecture en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques

(06106/2010 – C7-0147/2010 – 2008/0211(COD))

(Procédure législative ordinaire: deuxième lecture)

Le Parlement européen,

- vu la position du Conseil en première lecture (06106/2010 – C7-0147/2010),
 - vu la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2008)0543),
 - vu l'article 251, paragraphe 2, et l'article 95, paragraphe 1, du traité CE, conformément auxquels la proposition lui a été présentée par la Commission (C6-0391/2008),
 - vu la communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil intitulée "Conséquences de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne sur les procédures décisionnelles interinstitutionnelles en cours" (COM(2009)0665),
 - vu l'article 294, paragraphe 7, et l'article 114, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
 - vu sa position en première lecture¹,
 - vu l'avis du Comité économique et social européen du 13 mai 2009²,
 - vu l'avis du Comité des Régions,
 - vu les articles 70 et 72 de son règlement,
 - vu la recommandation pour la deuxième lecture de la commission de l'agriculture et du développement rural (A7-0230/2010),
1. approuve la position du Conseil;
 2. constate que l'acte est adopté conformément à la position du Conseil;
 3. charge son Président de signer l'acte, avec le Président du Conseil, conformément à l'article 297, paragraphe 1, du traité FUE;
 4. charge son Secrétaire général de signer l'acte, après qu'il a été vérifié que toutes les procédures ont été dûment accomplies, et de procéder, en accord avec le Secrétaire général du Conseil, à sa publication au Journal officiel de l'Union européenne;

¹ Textes adoptés du 5.5.2009, P7_TA(2009)0343.

² JO C 277 du 17.11.2009, p. 51.

5. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux parlements nationaux.

PROCÉDURE

Titre	Protection des animaux utilisés à des fins scientifiques
Références	06106/1/2010 – C7-0147/2010 – 2008/0211(COD)
Date de la 1^{re} lecture du PE – Numéro P	5.5.2009 T6-0343/2009
Proposition de la Commission	COM(2008)0543 - C6-0391/2008
Date de l'annonce en séance de la réception de la position du Conseil en première lecture	17.6.2010
Commission compétente au fond Date de l'annonce en séance	AGRI 17.6.2010
Rapporteure Date de la nomination	Elisabeth Jeggle 21.7.2009
Date de l'adoption	12.7.2010
Résultat du vote final	+: 28 -: 0 0: 4
Membres présents au moment du vote final	John Stuart Agnew, Christophe Béchu, Luis Manuel Capoulas Santos, Michel Dantin, Paolo De Castro, Albert Deß, Iratxe García Pérez, Béla Glattfelder, Martin Häusling, Esther Herranz García, Peter Jahr, Elisabeth Jeggle, Elisabeth Köstinger, Stéphane Le Foll, George Lyon, Gabriel Mato Adrover, Mairead McGuinness, Mariya Nedelcheva, Wojciech Michał Olejniczak, Georgios Papastamkos, Marit Paulsen, Britta Reimers, Ulrike Rodust, Alfreds Rubiks, Sergio Paolo Francesco Silvestris, Alyn Smith, Janusz Wojciechowski
Suppléants présents au moment du vote final	Luís Paulo Alves, Marian Harkin, Giovanni La Via, Dimitar Stoyanov
Suppléant (art. 187, par. 2) présent au moment du vote final	Michael Cashman
Date du dépôt	13.7.2010